



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, 2<sup>e</sup> étage, ce 21 août 2017 à 8h30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. LE MAIRE : Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promoteur  
Lauréat Jean

MME LA CONSEILLÈRE : Colette Beaulieu

**ÉTAIENT ABSENTS**

MME LA CONSEILLÈRE : Karine Saint-Jean

MMES LES CONSEILLERS : Antoine Fortier-Simard  
Luc Forgues

MME NANCY DE ROY, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 8 h 30 formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**2. ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Octroi de contrat pour les travaux de pavage du Rang de la Montagne et du Rang 5 Est
4. Octroi de contrat pour des travaux de pavage de la Route 287 sur une distance d'environ 3 100 mètres
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**184-2017**

**Et résolu unanimement que** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

### **3. Octroi de contrat pour les travaux de pavage du Rang de la Montagne et du Rang 5 Est**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public sur le SEAO pour les travaux de pavage sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et conforme;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**185-2017**

**Et résolu unanimement que :**

- Le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de pavage du Rang de la Montagne et du Rang 5 Est sur une distance d'environ 2 200 mètres, en fonction de l'appel d'offres, à Constructions BML Division de Sintra Inc. pour un montant de 159 369.50 \$ avant taxes;
- Madame France Boucher, directrice générale est autorisée à signer le contrat et tous les documents jugés nécessaires;
- L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention d'une contribution financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

### **4. Octroi de contrat pour des travaux de pavage de la Route 287 sur une distance d'environ 3 100 mètres**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public sur le SEAO pour les travaux de pavage sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et conforme;

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**186-2017**

**Et résolu unanimement que :**

- Le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de pavage et de corrections sur deux tronçons de la Route 287 sur une distance d'environ 3 100 mètres, en fonction de l'appel d'offres, à Constructions BML Division de Sintra Inc. pour un montant de 229 249.00 \$ avant taxes;
- Madame France Boucher, directrice générale est autorisée à signer le contrat et tous les documents jugés nécessaires;
- L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention d'une contribution financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

**5. Période de questions**

De 9 h 44 à 9 h 45

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**187-2017**

**Et résolu unanimement** des membres du conseil présents de lever la séance à 9 h 45.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Denis Lévesque  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame Nancy De Roy  
Secrétaire-trésorière adjointe

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.